

La police municipale de Metz signe une convention pionnière avec la police nationale

by Correspondances lorraines - lundi, décembre 15, 2014

<https://correspondances.fr/la-police-municipale-de-metz-signe-une-convention-pionniere-avec-la-police-nationale/>

La Police municipale de Metz a reconduit début décembre sa convention de coordination avec la police nationale. Ratifié par le Procureur de la République – une première nationale – le document intègre les dispositions légales les plus récentes et conforte une coopération étroite.

Après une première convention de pure forme signée en 2007, la police municipale de Metz a conclu début décembre avec la police nationale une convention communale de coordination particulièrement aboutie. Riche de 22 articles, le document s'inscrit dans la continuité du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) et pose dès son préambule le principe d'une coopération sur un pied d'égalité respectant les attributions respectives des deux partenaires.

Parmi les grandes avancées figurent le partage d'informations en temps réel, l'accès aux fichiers de la police nationale via une communication téléphonique sécurisée et le renforcement d'opérations communes, notamment en matière de sécurité routière et de salubrité publique. Plus globalement, la convention permettra de renforcer les opérations communes passées de 3 en 2007 à 80 aujourd'hui. Sur cette même période, la police municipale composée de 93 membres statutaires dont 84 policiers et 9 gardes champêtres a passé le nombre de ses opérations de 19 000 à 45 000. Certaines actions associent non seulement la police nationale, mais aussi les services des douanes ou de l'hygiène.

Dans la continuité de son prédécesseur, qui avait conclu un Contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance dans le quartier de Borny en 2010, le nouveau procureur de la République Christian Mercuri a ratifié la convention messine. Cette proximité doit entre autres permettre à la police municipale de prendre connaissance des données statistiques sur la délinquance et des réponses judiciaires apportées. Ces informations sont partiellement restituées lors des permanences hebdomadaires qu'assure la police municipale dans les mairies de quartier.